



CAHIER DE RESSOURCES 8 : DESCRIPTIONS DE POSTE, CAHIERS DES CHARGES ET EXEMPLES DE CONTRATS DE TRAVAIL DE PAIRS-AIDANTS EN ADDICTIONS (PAA)

Version 1.0 – 2026-06-16

Contenu

a. Exemple de cahier des charges d'un pair-aidant en addictions (PAA) en milieu hospitalier (PP CHUV)	2
b. Exemple de cahier des charges pour des Pairs-aidants en Addiction œuvrant dans le travail d'outreach (HUG)	6
c. Exemple de description de poste de pair œuvrant en clinique psychiatrique universitaire (UPK) ..	9
d. Exemple de description de poste d'accompagnateur /trice de rétablissement (pair) (PBL)	11
e. Exemple de contrat de stage pour un pair-aidant œuvrant en institution résidentielle addictions (Fondation Bartimée).....	14
f. Exemple de fiche de poste « Médiateur de santé pair » (Fondation Bon sauveur de la Manche). 18	
g. Exemple de description de poste pour un pair-aidant en milieu ambulatoire dans le domaine de la santé mentale (OMS)	21
h. Exemple de convention de collaboration avec un/une pair-aidant-e institué-e non professionnel-le (Coraasp).....	23
Les autres cahiers de ressources disponibles	25

Ce cahier de ressources complète un guide sur la pair-aidance professionnelle dans le domaine des addictions, rédigé à l'attention des futurs employeurs.

La version PDF de ce guide est téléchargeable sous : [hopital-addiction.ch](https://hopital-addictions.ch) > Ressources > Pair-aidance [<https://hopital-addictions.ch/pair-aidance/>]





a. Exemple de cahier des charges d'un pair-aidant en addictions (PAA) en milieu hospitalier (PP CHUV)

Source de cet extrait :

Projet Hôpital et Addictions,

« Projet pilote CHUV — 2^e version du cahier des charges des PAA », 2026.

<https://hopital-addictions.ch/projet-pilote-chuv-vd/>

1. Actualisation

Établi le : [...]

Par : [...]

Remplace la version du : [...]

Motif d'actualisation : [...]

2. Identification du poste

Unité de gestion / Département : **[Département hospitalier]**

Unité de base / Service : **[Addictologie]**

Unité fonctionnelle : **[Addictologie Hospitalière]**

Intitulé du poste dans l'entité : **[Pair-aidant en addictologie]**

3. Mission générale du poste (description succincte)

- A. Garantir l'accueil des patients et de leurs proches, présenter la fonction, le rôle de soutien et de suivi de la paire-aidance en addictologie, garantir l'identification, la planification, l'exécution et l'évaluation de l'accompagnement par la paire-aidance.
- B. Initier sur sollicitation du patient et/ou de l'équipe soignante, le travail propice au rétablissement du patient, en collaboration avec l'équipe des soins, les patients, leurs proches et leur réseau.
- C. Garantir le suivi des patients dans leur parcours de rétablissement, en définissant les objectifs d'accompagnement, la programmation des entretiens et l'organisation du travail relatif à la paire-aidance, en collaboration directe avec l'équipe des soins et en partenariat avec le patient.
- D. Développer et réaliser des actions de préventions de la rechute, par l'établissement du plan de crise conjoint, le soutien relationnel et motivationnel, ainsi que la facilitation de la compréhension et de la déstigmatisation des addictions auprès des proches et du réseau interdisciplinaires.
- E. Participer à la promotion et aux développements des savoirs et des compétences des professions de la paire — aidance.

4. Conduite : ETP directement subordonné-s

[Non]



5. Mode de remplacement prévu, en cas d'absence du titulaire

[Non]

6. Missions et activités

A. Garantir l'accueil des patients et de leurs proches, présenter la fonction, le rôle de soutien et de suivi de la paire-aidance en addictologie, garantir l'identification, la planification, l'exécution et l'évaluation de l'accompagnement par la paire-aidance.

- Informer et se présenter aux patients, expliquer le concept de la paire-aidance en addictologie dans le cadre du modèle du rétablissement.
- Échanger avec l'équipe interdisciplinaire, et établir communément les objectifs du suivi de la paire-aidance, en partenariat avec les patients durant et après le séjour hospitalier, en s'inscrivant dans le projet de soin des patients.
- Planifier en autonomie la suite de prise en charge en paire-aidance en partenariat avec le patient, en collaboration avec l'équipe interdisciplinaire.
- Restituer et transmettre le programme de suivi, aux patients, de même qu'à l'équipe des soins et organiser des rencontres régulières avec l'équipe soignante référente des patients pour assurer le suivi et le réajustement du programme en s'adaptant aux complications liées à l'hospitalisation et à l'état de santé.

B. Initier sur sollicitation du patient et/ou de l'équipe soignante, le travail propice au rétablissement du patient, en collaboration avec l'équipe des soins, les patients, leurs proches et leur réseau.

- Proposer un entretien dans un cadre propice à la discussion et favoriser l'écoute active en permettant l'expression des besoins et des choix des patients, reformuler et valider avec eux les besoins définis, et expliquer les actions qui peuvent être menées par la paire-aidance, ainsi que les limites du champ interventionnel des paires.
- Informer le patient de ses droits et de ses devoirs dans le cadre du suivi de la paire-aidance en addictologie, en garantissant une attention bienveillante dans l'accueil de ses demandes et de ces choix.
- Garantir aux patients une information structurée et adaptée relative au déroulement de l'accompagnement et du soutien prodigué par la paire-aidance ainsi que les explications claires des différentes collaborations et interventions interprofessionnelles dans le cadre du projet des patients.
- Définir en colloque interdisciplinaire, les objectifs spécifiques à l'accompagnement par la paire-aidance, en assurer la programmation et la transmission au patient ainsi qu'à l'équipe soignante et l'inscrire dans le dossier de soins du patient.
- Inviter en accord et selon le choix des patients les personnes proches qu'ils jugeraient pertinent d'inclure dans l'information, l'explication et la participation à son programme d'accompagnement par la paire-aidance.

C. Garantir le suivi des patients dans leur parcours de rétablissement, en définissant les objectifs d'accompagnement, la programmation des entretiens et l'organisation du travail relatif à la paire-aidance, en collaboration directe avec l'équipe des soins et en partenariat avec le patient.

- Maîtriser le processus d'accompagnement de la paire-aidance selon le modèle du rétablissement, en s'appuyant sur l'expertise du savoir-être et du savoir-faire en référence aux savoirs théoriques et scientifiques validés de la paire-aidance



- Maîtriser les techniques des soins relationnels, la connaissance de son champ d'expertise dans le cadre d'une intervention en milieu hospitalier, en respectant le fonctionnement et le règlement de l'institution.
- Participer à la préparation et à l'élaboration du projet de sortie du patient en collaboration avec l'équipe interdisciplinaire, en partenariat avec les patients et leurs proches. Définir les actions de soutien de la paire-aidance à la sortie, dans le cadre de la prévention de la rechute dans les premières semaines du retour à domicile.
- Garantir le processus de suivi en évaluant la progression et l'atteinte des objectifs réalisés, assurer la passation des relais relatifs à la continuité du suivi à la sortie du patient, adapter de manières pertinentes et concertées les objectifs relatifs à la situation des patients après la sortie hospitalière.
- Garantir une documentation systématique du plan de suivi, de l'évolution des objectifs et des informations pertinentes dans le dossier informatique du patient, transmettre à l'équipe interdisciplinaire toutes informations nécessaires à la sécurité et à la continuité des soins.

D. Développer et réaliser des actions de préventions de la rechute, par l'établissement du plan de crise conjoint, le soutien relationnel et motivationnel, ainsi que la facilitation de la compréhension et de la déstigmatisation des addictions auprès des proches et du réseau interdisciplinaires.

- Favoriser l'autonomie du patient, par la réassurance, accompagner la réflexion dans une attitude, non moraliste, non prosélyte et bienveillante, l'aider à identifier les facteurs de risques et les stratégies de protection.
- Maîtriser l'élaboration du plan de crise conjoint, proposer, expliquer et accompagner les patients dans la rédaction de celui-ci, en tenant compte de sa demande, de ses besoins, tout en clarifiant les possibles et les limites.
- Maîtriser les différentes techniques relationnelles relatives à la relation d'aide et motivationnelle, aider le patient à faire des choix éclairés, à formuler des demandes claires et l'encourager à s'affirmer dans ces décisions, valoriser les réussites et les initiatives positives.
- Maîtriser le rôle d'advocacy dans le cadre de l'accompagnement de la paire-aidance, en soutenant les patients dans leurs choix, en tenant compte de la pertinence de ceux-ci, et sans qu'ils n'induisent une mise en danger de celui-ci, de son entourage ou des intervenants. Accompagner sur demande des patients dans les rendez-vous médicaux ou sociaux relatifs au projet de son rétablissement.
- Échanger avec les différents intervenants et/ou les proches pour expliquer l'addiction, ses mécanismes, et le rôle des différents intervenants pour soutenir la démarche de rétablissement du patient.

E. Participer à la promotion et au développement des savoirs théoriques de la paire-aidance, assurer les démarches d'amélioration de l'efficacité de l'unité et de la profession.

- Participer à des groupes de parole, des ateliers ou des actions de promotion de la paire-aidance.
- Participer aux interventions interdisciplinaires pour échanger avec les équipes soignantes, expliquer le rôle de la paire-aidance, coconstruire l'intégration de la paire-aidance en milieu hospitalier, définir leur champ d'intervention au sein d'une équipe interdisciplinaire.
- Développer une expertise issue de leurs compétences expérientielles de l'addiction, être en mesure d'expliquer et d'identifier les actions relevant de leurs champs de compétences et contribuer à lutter contre les représentations stigmatisantes liées aux addictions.



- Garantir l'accueil des pairs en formation, favoriser leur apprentissage et leur intégration au sein de l'équipe interdisciplinaire.
- Participer à la l'amélioration continue des processus de soins, de la formation, de la qualité et de la sécurité de l'accompagnement et du soutien de la paire-aidance en milieu hospitalier.

7. Éventuelles responsabilités particulières attribuées au titulaire

[...]

8. Exigences requises

8.1. Formation de base

- Avoir une expérience vécue de l'addiction, être engagé dans un processus de rétablissement et être en mesure de transformer ce vécu en une compétence professionnelle.
- Formation Paire Praticien en santé mentale (PPSM) **[Souhaité]**

8.2. Formation complémentaire

- Le plan de crise conjoint **[Exigé]**
- L'entretien motivationnel **[Exigé]**
- L'évaluation du risque suicidaire **[Exigé]**

8.3. Expérience professionnelle / ou associative

- Santé mentale **[2 ans]**
- Addictions **[2 ans]**

8.4. Connaissances et capacités particulières

- Savoir-être : écoute active et bienveillante (absence de jugement moral et de prosélytisme). Capacité à travailler en équipe. **[Exigé]**
- Être en mesure de s'autoévaluer et de prendre les mesures nécessaires pour son bien-être et sa santé pour exercer auprès d'une population souffrant d'addictions. **[Exigé]**

9. Astreintes particulières (travail de nuit, service de piquet, etc.)

[...]

10. Signatures

[...]



b. Exemple de cahier des charges pour des Pairs-aidants en Addiction œuvrant dans le travail d'outreach (HUG)

Source de cet extrait :

HUG — Équipe RUE, « Cahier des Charges pour des Pairs-aidants en Addiction Collaborant avec l'Équipe RUE (Réponse Urgente et Engagée) », 2024.
Document remis au GT pair-aidance en addictions.

1. Contexte et Objectifs

Ce cahier des charges vise à définir les rôles, responsabilités, compétences, conditions et limites nécessaires pour intégrer des pairs-aidants en addiction au sein d'une équipe pluridisciplinaire. L'équipe RUE intervient auprès de populations en situation de précarité, notamment dans les contextes de consommation en rue.

Objectifs :

- Renforcer la confiance et faciliter l'accès aux soins pour les usagers.
- Intégrer une expertise expérientielle et un soutien psychosocial personnalisé.
- Promouvoir une approche intégrée, inclusive et humaniste pour répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables.

2. Missions des Pairs Aidants

a. Accueil et orientation des usagers

- Aller à la rencontre des usagers dans les lieux de consommation ou d'habitation précaire, en binôme avec un membre de l'équipe RUE.
- Établir un lien de confiance grâce à une compréhension partagée des réalités vécues.
- Orienter les usagers vers des structures de soins, d'hébergement ou de soutien adaptées.
- Participer à la saisie des données.
- Soutien et accompagnement psychosocial
- Fournir un soutien moral et émotionnel adapté aux besoins des usagers (via appels téléphoniques, messages ou rencontres en présentiel) dans les limites définies par le pair aidant.
- Partager des conseils pratiques pour réduire les risques liés à la consommation de substances.
- Assister les usagers dans leurs démarches administratives ou médicales en coordination avec les professionnels de l'équipe.
- Assurer le suivi des démarches et en rendre compte lors des réunions d'équipe.

b. Collaboration avec l'équipe médicale et sociale

- Participer aux réunions d'équipe pour partager les observations de terrain et les évolutions des prises en charge.
- Faciliter la communication entre les usagers et les professionnels pour favoriser une compréhension mutuelle.



- Contribuer à l'élaboration de stratégies d'intervention adaptées aux besoins spécifiques des usagers.

c. Médiation et prévention

- Apaiser les tensions éventuelles entre les usagers et leur environnement (voisinage, forces de l'ordre, etc.), toujours accompagné d'un professionnel.
- Promouvoir la réduction des risques et la prévention (distribution de matériel de RDR, conseils liés à la consommation, etc.).
- Contribuer à sensibiliser les usagers sur les services et soutiens disponibles.

3. Conditions de Travail et Engagement

- **Travail en binôme** : Les pairs-aidants ne doivent jamais effectuer de maraudes ou interventions seuls.
- **Fixation des limites personnelles** : Les pairs-aidants doivent définir leurs limites (ex. : types de missions ou publics avec lesquels ils ne souhaitent pas intervenir). Ces limites peuvent évoluer en fonction des expériences et du développement personnel.
- **Charge de travail** : Une prise en charge simultanée de cinq usagers est recommandée pour une activité à temps plein. Cette charge peut être adaptée en fonction du pourcentage d'activité et de l'expérience.
- **Gestion des situations délicates** : En cas de difficulté ou de malaise, les pairs-aidants doivent contacter le/la médecin responsable de l'équipe ou un/e infirmier.ère de l'équipe, qui garantiront respect, confidentialité et soutien.

4. Compétences Requises

- Avoir un vécu expérientiel dans le domaine des addictions et une volonté de le mettre au service des autres.
- Savoir écouter activement et adopter une posture bienveillante, non jugeante et respectueuse.
- Avoir une capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire et à s'adapter à des contextes variés.
- Maîtriser les principes de réduction des risques et disposer de connaissances pratiques sur les substances et leurs effets.
- Être capable de tenir des limites claires pour préserver son équilibre personnel.

5. Formation et Soutien

- **Formation initiale** : Les pairs-aidants bénéficieront d'une formation sur les principes de réduction des risques, les outils d'accompagnement psychosocial, et les procédures de l'équipe RUE.
- **Soutien continu** : Des supervisions régulières et des formations continues seront proposées pour renforcer les compétences des pairs-aidants et les aider à faire face aux situations complexes.
- **Accès aux ressources** : Les pairs-aidants auront accès à un référentiel de ressources locales (soins, hébergements, soutien social) pour mieux orienter les usagers.



6. Évaluation et Suivi

- **Feedback continu** : Les pairs-aidants sont invités à partager leurs retours d'expérience pour ajuster le cadre de leur intervention.
- **Suivi des objectifs** : Des bilans réguliers permettront de s'assurer que les objectifs de collaboration sont atteints et de détecter d'éventuels besoins d'ajustement.
- **Évaluation individuelle** : Chaque pair-aidant fera l'objet d'une évaluation périodique de son intégration, de sa charge de travail et de son bien-être.

7. Engagement Éthique

- Respect de la confidentialité et des droits des usagers.
- Adhésion aux principes de réduction des risques et à l'approche humaniste.
- Engagement à respecter les procédures et limites définies par l'équipe RUE.
- Adhésion à la charte HUG



c. Exemple de description de poste de pair œuvrant en clinique psychiatrique universitaire (UPK)

Source de cet extrait :

Universitäre Psychiatrische Kliniken Basel (UPK), « Stellenbeschreibung – Betroffenenvertretung, Peer », mars 2022.

Document remis au GT pair-aidance en addictions. Traduction libre.

Désignation de la fonction :	Pair (Betroffenenvertretung, Peer)
Titulaire du poste (nom, prénom) :	[...]
Unité organisationnelle :	Cliniques psychiatriques universitaires
Responsable hiérarchique :	Direction du service infirmier
Suppléant :	Aucun remplaçant prévu

1. Mission

Le représentant des personnes concernées ou le pair apporte le point de vue des patients concernés dans autant de domaines que possible liés au traitement au sein d'un service.

2. Tâches principales

Activités cliniques

- Planifie et conçoit un groupe de discussion pour les patients sur le thème du rétablissement, conformément au concept du service.
- Anime ce groupe de discussion et l'évalue en recueillant les commentaires des participants
- Intègre le point de vue des personnes concernées sous forme de consultations individuelles des membres de l'équipe, de discussions de cas et de réunions d'équipe
- Aide les patients à formuler leurs préoccupations en participant aux entretiens avec les patients
- En tant que représentant des personnes concernées, est l'interlocuteur des patients du service

Qualité

- Peut être impliqué dans des projets liés à la qualité des soins et des traitements/prises en charge, ainsi que dans le développement de normes de soins
- Peut être impliqué dans l'élaboration ou la mise à jour du concept du service, dans l'organisation du service et dans les concepts de formation
- S'engage dans le développement du rôle et des possibilités des pairs dans les institutions psychiatriques
- Participe régulièrement à des supervisions spécifiques, à des forums de service ainsi qu'à des formations continues et complémentaires

Relations publiques

- Présente, si nécessaire, la fonction de représentation des personnes concernées

Apprenants et étudiants



- Sensibilisation des soignants en formation (ASSC, ES et HES) à la perspective des personnes concernées

Collaboration

- Contribue à créer un climat de travail interdisciplinaire constructif, dans le but de favoriser les rencontres entre professionnels et patients sur un pied d'égalité, dans les domaines suivants

3. Tâches spécifiques

- Prise en charge d'activités supplémentaires ou spécifiques (par exemple, enquêtes de qualité, conseil individuel aux patients, etc.) après accord individuel

4. Exigences et compétences

Formation requise	Ex-In ou formation équivalente
Domaine de spécialisation	[---]
Expérience requise	Expérience personnelle d'une maladie mentale et d'un séjour en hospitalisation
Connaissances spécialisées et expérience	Connaissances en informatique ; bonne expression orale et écrite ; connaissances en langues étrangères ; connaissances transculturelles
Autres compétences personnelles requises	Intérêt pour le développement personnel ; flexibilité ; ouverture au changement ; compétences en communication et en coopération.
Compétences financières	[---]
Compétences personnelles	[---]
Pouvoir hiérarchique	Pouvoir décisionnel dans le domaine d'activité défini, en tenant compte des instructions et des directives de la hiérarchie. Droit de regard sur le domaine d'activité décrit aux points 1 et 2
Droit de signature	[---]
Collaboration avec d'autres services/départements (internes/externes)	Équipe soignante, service médical, service social, service pédagogique, service médico-thérapeutique, toutes les unités de l'UPK
Membre de comités	Spécifique à la clinique
Direction de comités	Selon accord individuel
Contraintes/exigences/risques physiques et psychiques spécifiques	Risques pour autrui (agressions verbales et physiques, infections, etc.)
Déroptions aux horaires de travail normaux	[---]
Informations	Droit à l'information nécessaire à l'accomplissement des tâches. Obligation d'informer l'équipe soignante conformément aux dispositions relatives à la protection des données UPK



d. Exemple de description de poste d'accompagnateur /trice de rétablissement (pair) (PBL)

Source de cet extrait :

Psychiatrie Baselland (PBL), « Stellenprofil Genesungsbegleiter/in (Peer) », 2025.
Document remis au GT pair-aidance en addictions.
Traduction libre.

Responsable hiérarchique

- Responsable infirmier/ère du service et responsable infirmier/ère adjoint/e
- Responsable infirmier/ère de l'équipe des accompagnateurs/trices de rétablissement

Subordonné

- [---]

Responsabilité

L'accompagnateur/trice de rétablissement

- Assume la responsabilité de l'accompagnement axé sur le rétablissement des patients du service
- Assume la responsabilité de son propre travail en tant qu'accompagnateur de rétablissement.
- Assume la coresponsabilité de la réalisation des objectifs thérapeutiques et du maintien de la continuité du traitement auprès des patients et de leurs proches.
- Assume la coresponsabilité d'un traitement efficace, approprié, économique et offrant un soutien.
- Possède une compréhension approfondie de son propre parcours de rétablissement et de celui des autres, et assume ainsi la coresponsabilité des processus de promotion de la santé dans le cadre du traitement.

Tâches

Tâches spécialisées générales :

- Parle de manière nuancée de ses propres expériences en matière de rétablissement.
- Établit une relation de confiance et constructive avec les patients et leurs proches.
- Possède la capacité d'écouter activement, d'aborder les autres avec empathie et de manière aussi impartiale que possible.
- Transmet des stratégies et des approches visant à améliorer la santé et le bien-être.

Tâches spécialisées en détail :

- Conseil individuel et accompagnement des patients
- Intégration du point de vue des personnes concernées dans les réunions relatives aux patients (rapports, discussion de cas, fiches, etc.)
- Élaboration, direction et animation de groupes axés sur le rétablissement (de manière autonome ou en codirection)



- Participation à des activités de projet et de conception
- Travail de réseau ciblé avec d'autres pairs (dans d'autres institutions) en vue de renforcer l'idée de rétablissement
- Transmission d'une image nuancée du rétablissement et de sa mise en œuvre pratique dans la vie quotidienne

Tâches de service

- S'engage en faveur d'une collaboration interdisciplinaire efficace et durable et en donne l'exemple
- Assure la circulation de l'information et la collaboration avec l'équipe intra et interdisciplinaire, avec les services externes, les institutions et les proches, après consultation du patient/après consultation au sein de l'équipe centrale
- Participe au développement et à la mise à jour continue des concepts de soins et de traitement
- Participe à des groupes de travail et à des mesures de développement de la qualité dans le cadre d'une délégation

Tâches spéciales

- Traite les informations avec soin et diligence et respecte le secret professionnel même après la fin de la relation de travail
- Participe à des réunions relatives aux patients (rapports, réunions Kardex, discussions de cas ou de patients / évaluations) et à des supervisions
- Assume de manière autonome ou par délégation des tâches spécifiques dans le cadre de la formation initiale et continue en entreprise
- Se soucie de sa propre formation continue et postgraduée
- Participe à des interventions avec d'autres pairs en interne/en externe

Compétences

- Possède les compétences nécessaires pour accomplir les tâches décrites dans cette description de poste de manière autonome et sous sa propre responsabilité
- A la compétence nécessaire pour accomplir de manière autonome les tâches qui lui sont confiées
- A son mot à dire dans la planification du traitement et représente le point de vue des personnes concernées
- A le droit d'avoir des entretiens avec le chef de service
- A le droit d'obtenir toutes les informations dont il/elle a besoin pour exercer son travail quotidien

Indicateurs

La performance du collaborateur est évaluée dans le cadre d'un entretien annuel ou d'une évaluation annuelle.

Exigences

- Les accompagnateurs de rétablissement employés dans le cadre du PBL doivent avoir suivi une formation complémentaire en « Experienced Involvement » (EX-IN).



- Compétences sociales et émotionnelles (capacité à travailler en équipe, à communiquer, à gérer les conflits, tolérance à la frustration, flexibilité et empathie)
- Disposition à agir de manière autonome et responsable
- Empathie et capacité à établir activement des relations
- Disposition à affronter et à gérer de manière constructive le pouvoir, la peur, l'agressivité, les tendances suicidaires et autres situations limites
- Capacité d'introspection et connaissances en matière d'hygiène mentale, perception de ses propres limites, prise en charge de soi



e. Exemple de contrat de stage pour un pair-aidant œuvrant en institution résidentielle addictions (Fondation Bartimée)

Source de cet extrait :

Fondation Bartimée, « Contrat de stage », 2025.
Document remis au GT pair-aidance en addictions.

Contrat de stage

entre

Fondation Bartimée — Corcelettes 11 – 1422 Grandson (ci-après l'employeur)

et

[...] (ci-après l'employé-e)

1.	Fonction	:	Pair-aidant (stagiaire)
2.	Entrée en fonction	:	[...]
3.	Durée du contrat	:	Contrat à durée déterminée jusqu'au [...]
4.	Temps d'essai	:	1 mois
5.	Résiliation du contrat	:	Le contrat de durée déterminée prend fin à l'expiration du temps prévu, sans qu'il soit nécessaire de donner congé, sauf accord contraire (art. 334 C.O.) Sont réservés les cas de résiliation pour justes motifs (art. 337 C.O.)
6.	Horaires	:	L'employé-e est tenu d'effectuer son travail selon le planning établi, soit 43,5 heures par semaine à 100 %.
	6.1 Heures supplémentaires	:	Les heures supplémentaires ne sont pas prises en compte pour les stagiaires.
7.	Vacances	:	7 semaines
8.	Taux d'activité	:	20 % soit 8,70 heures par semaine (à évaluer avec le responsable pour l'adaptation du taux de travail jusqu'à équivalent maximum de 40 %).
9.	Salaire	:	
	9.1 Classification	:	Stagiaire
	9.2 Versement	:	Mensuel, sans 13 ^e salaires
10.	Frais professionnels	:	Les frais professionnels (usage du véhicule privé, téléphone, abonnement de train, etc.) sont remboursés sur la base de la pièce justificative et uniquement avec l'accord de l'employeur.
11.	Assurances et déductions sociales	:	AVS/AI/APG, Assurance chômage Assurance maternité Perte de gain



Assurance-accidents non professionnelle
Assurance accidents complémentaire LAA

Fonds de prévoyance

Impôt à la source pour les étrangers sans permis C

Les couvertures ci-dessus sont valables sous réserve des conditions d'assurances qui font foi. Dans le cas d'une réserve de la part de la compagnie d'assurance, l'échelle bernoise sera appliquée.

Hormis le délai d'attente, l'employeur est libéré de toute autre obligation découlant de l'art. 324 a) du C.O.

12. Fonds de prévoyance	:	L'employé-e est affilié-e obligatoirement au Fonds de Prévoyance de Axa Winterthur pour autant que le salaire annuel dépasse CHF 22'050.—
13. Obligation de garder le secret	:	Conformément aux dispositions de l'art. 321a al. 4 CO, l'employé-e est tenu-e de garder le secret sur les affaires de service et sur les observations et constatations qu'il aurait pu faire dans le contexte de son travail. Cette obligation subsiste même après la fin de l'engagement. Il-elle est responsable du préjudice causé par le non-respect de ce devoir.
14. Dispositions particulières	:	Elles sont définies par le Code des Obligations.
15. Responsable du stage	:	Nom, fonction et contact [...] + nom et coordonnées de la personne suppléante si besoin [...] Les intervenant-e-s de l'équipe des appartements supervisés sont en soutien, notamment dans le cadre des interventions et compétences professionnelles du / de la pair-aidant -e.

Missions

Activités principales

- Participer à l'ancrage de pratiques orientées vers l'approche du rétablissement en participant à des colloques, définis en amont avec le responsable, et en donnant son avis.
- Animer des activités, ranger et nettoyer le matériel et les espaces utilisés et être garant des règles de fonctionnement du groupe et du cadre (confidentialité, respect,...)
- Travailler en étroite collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire de la fondation.
- Transmettre des informations orales et écrites de manière régulière, en utilisant les outils de communications définis par l'institution.

Compétences professionnelles

- Écouter les personnes concernées, instaurer une relation de confiance, favoriser l'expression et la communication (garder la juste proximité, poser les limites, demander de l'aide à un-e intervenant-e au besoin).
- Partager son savoir issu de son propre rétablissement en santé mentale, et être porteur d'espoir auprès des résident-e-s en valorisant leurs parcours de rétablissement
- Identifier les souhaits et les besoins des résident-e-s, valoriser leurs ressources et soutenir leur autonomie.



Modalités d'accompagnement

La Fondation Bartimée s'engage dans l'intégration de pratiques orientées vers l'approche du rétablissement et, de surcroît, elle œuvre à explorer et à coconstruire des espaces adaptés dans le champ de la pair-aidance. Elle soutient l'intégration, l'évolution ainsi que la consolidation du savoir expérientiel du/de la pair-aidant·e. Afin que le cadre de travail soit le plus agréable possible et que le / la pair-aidant·e puisse prendre du plaisir dans l'accomplissement de sa mission, nous proposons l'accompagnement suivant :

- Entretien individuel d'intervision avec le responsable, toutes les 4 semaines.
- Sur demande du / de la pair-aidant·e, possibilités d'entretiens supplémentaires avec le responsable ou la personne suppléante en son absence.
- La Fondation contribue à la participation financière de supervisions ou interventions externes, à définir ensemble, en remboursant les frais de transport.
- S'agissant d'un contrat « pilote » des entretiens avec la responsable du secteur ambulatoire et / ou le directeur, seront planifiés dans un but de retour du terrain et d'évaluation des conditions de ce stage. Sur demande ces mêmes personnes peuvent être sollicitées pour un entretien.

Règlement

Confidentialité

- Le / la pair-aidant·e est tenu de respecter le devoir de discrétion. Toutes les informations concernant des résident·e-s et travailleur·euse-s sont à considérer comme personnelles, confidentielles et sensibles et ne sont pas à communiquer en dehors du cadre institutionnel, y compris le simple fait que la personne concernée a un lien avec la Fondation Bartimée. En cas de doute, en parler avec les intervenant·e-s de l'équipe.

Vouvoiement

- S'en tenir strictement au vouvoiement dans toutes les interactions avec les résident·e-s, les travailleur·euses et les familles, afin de maintenir un niveau de respect et de professionnalisme. Toute exception à cette règle doit faire l'objet d'un accord préalable avec la hiérarchie.

Déplacement

- Dans le cas où le / la pair-aidant·e accompagne une personne, les trajets en transport public sont remboursés par la Fondation sur présentation de la quittance.

Planification des horaires

- Les horaires sont planifiés par le responsable et/ou par la responsable du secteur ambulatoire. Le / la pair-aidant·e est tenu·e de noter ses heures effectives à la fin de chaque horaire.

Absences

- En cas d'absence, avertir par contact téléphonique le responsable. En cas d'absences prolongées ou répétées, le taux d'activité et la durée du contrat pourront être ajustés, et / ou un certificat de travail pourra être demandé.

Accès informatique

- L'accès au logiciel des observations et des dossiers des résident·e-s est défini avec la hiérarchie, en fonction des personnes accompagnées par le / la pair-aidant·e. Ils lui sont transmis après le temps d'essai. Un téléphone devant rester sur le lieu professionnel est mis à disposition du stagiaire.



Hôpital et Addictions
Sucht im Spital
Hospital and addiction

Les tâches, ainsi que les responsabilités qui en découlent, sont assumées dans le respect, d'une part, des orientations et des décisions prises par la direction de l'institution et, d'autre part, dans le respect des valeurs et de la mission de la Fondation Bartimée.

Je reconnais avoir pris connaissance du contrat d'engagement et en accepte son contenu.

Fait à Grandson, le [...]



f. Exemple de fiche de poste « Médiateur de santé pair » (Fondation Bon sauveur de la Manche)

Source de cet extrait :

Fondation Bon sauveur de la Manche, « Fiche de poste — Médiateur de santé pair (Réf. : 326,03, Version : 17,01) », Saint-Lô (France), non-daté.

https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/fp_mEDIATEUR_DE_SANTÉ_PAIR-1.pdf

Finalité

Le Médiateur de Santé-Pair (MSP) participe à l'accompagnement, au soutien et à l'orientation des personnes au sein d'une équipe pluridisciplinaire en s'appuyant sur son parcours personnel de rétablissement de troubles psychiques et son expérience des services de santé mentale.

« Un pair aidant/médiateur de santé pair est une personne en mesure d'utiliser son vécu personnel de la maladie et son parcours de rétablissement, au sein d'une équipe pluridisciplinaire de psychiatrie et de santé mentale, pour contribuer positivement et de manière professionnelle au projet de soin, de vie et d'autonomisation des personnes prises en charge et/ou accompagnées. »

Activités

Favoriser l'accès aux soins

- Accompagner les personnes dans leurs éventuelles difficultés par rapport à l'utilisation des services de soin
- Informer les personnes sur les services sanitaires, sociaux et associatifs disponibles
- Favoriser les actions de déstigmatisation et aide les usagers en situation de stigmatisation
- Accompagner dans ses soins en lien avec les services de soins

Participer à l'accompagnement des personnes dans le parcours de santé

- Accompagner les démarches d'accès aux droits sociaux (aide sociale, logement, emploi)
- Mettre en place des activités favorisant l'insertion sociale
- Favoriser les activités de loisirs, l'utilisation des transports

Constituer un soutien relationnel

- Soutenir la personne afin qu'elle puisse maintenir et développer un réseau social
- Aider les usagers à déterminer et atteindre leurs objectifs en fonction de leur projet de vie et de soin
- Encourager les choix professionnels éventuels de l'utilisateur en lien avec l'équipe pluridisciplinaire
- Aider les personnes à s'intégrer dans des groupes d'entraide mutuelle, des associations...
- Développer et participe au maintien du réseau social /famille/amis/proches

Participer à la formation à la santé et au rétablissement

- Faciliter la communication et les échanges, en utilisant les méthodes d'intervention de groupe et l'animation d'ateliers
- Partager son expérience afin de permettre l'identification réciproque



- Proposer des méthodes efficaces de stratégie d'adaptation et d'autodétermination
- Enseigner aux usagers comment identifier et combattre la dépréciation de soi et l'auto stigmatisation
- Apporter de l'information sur l'équilibre alimentaire et plus globalement sur l'hygiène de vie
- Intégrer une équipe pluridisciplinaire
- Participer à la mise en place de groupes sur des thématiques spécifiques en fonction des besoins des personnes suivies
- Participer aux réunions d'équipe et communiquer ses observations personnelles
- Apporter une compréhension complémentaire des besoins et demandes des usagers
- Partager la documentation et l'information avec les autres professionnels

Aptitudes requises pour le poste

Ce poste nécessite des compétences et des capacités en :

Savoirs/Savoir-faire :

- Utilisation antérieure d'un dispositif de soin en santé mentale en tant qu'utilisateur
- Engagement dans un parcours de rétablissement significatif
- Recul suffisant sur son parcours de rétablissement
- Connaissance des dispositifs de soin, du domaine de la santé mentale et des liens entre psychiatrie et citoyenneté
- Capacité à organiser son travail et à gérer son emploi du temps
- Capacité à comprendre le fonctionnement institutionnel

Savoir-être :

- Aisance relationnelle
- Goût du travail en équipe
- Intérêt pour la relation d'aide

Contexte du poste de travail

Horaires de journée

Position hiérarchique

- Sur le Centre Hospitalier, sous la responsabilité hiérarchique du Directeur du Centre Hospitalier et par délégation du Médecin Chef de Pôle et du Directeur(trice) de pôle de rattachement fonctionnel.
- Sur les Etablissements médico-sociaux, sous la responsabilité hiérarchique de la Directrice des établissements médico-sociaux et par délégation du Directeur(trice) de l'établissement de rattachement.

Niveau de formation souhaité

- Niveau II Education Nationale

Le niveau de formation reste adaptable au cas par cas en fonction de l'évolution du poste.



Hôpital et Addictions
Sucht im Spital
Hospital and addiction

Évaluation de la fiche de poste

Régulièrement, en fonction de l'évolution du métier et du projet d'établissement.

Le Directeur général

Signature

Date :

Version : 17,02



g. Exemple de description de poste pour un pair-aidant en milieu ambulatoire dans le domaine de la santé mentale (OMS)

Source de cet extrait :

OMS, « *Soutien individuel par et pour les personnes ayant un savoir expérientiel en santé mentale : guide d'orientation QualityRights de l'OMS* », Organisation mondiale de la Santé, Genève, 2022.
<https://iris.who.int/handle/10665/363958>. Pages 19-20

Description du poste

Titre du poste :	Pair-aidant
Supérieur hiérarchique :	Directeur adjoint
Lieu de travail initial :	Service ambulatoire de santé mentale
Type de contrat :	A durée indéterminée
Heures :	25 heures par semaine

Objectif du poste

Le pair-aidant est employé dans l'objectif que, ayant utilisé les services de santé mentale ou les services sociaux, le pair-aidant soit en mesure de tirer parti de ces expériences et de défendre les besoins et les droits des personnes en offrant aux bénéficiaires des services la possibilité de diriger leur propre processus de rétablissement.

Les principaux objectifs sont les suivants :

- Soutenir les personnes de manière individualisée en offrant une formation au rétablissement et en sensibilisant les personnes qui fréquentent le service ambulatoire de santé mentale.
- Partager ses expériences personnelles de rétablissement et développer des relations mutuelles entre pairs.
- Aider les personnes à découvrir l'offre de service disponible, tant au sein du service qu'à l'extérieur.

Principales responsabilités du pair-aidant :

- Aider dans leur processus d'orientation les personnes qui utilisent le service afin d'inspirer de l'espoir et de créer des liens.
- Soutenir les personnes en détresse émotionnelle en les écoutant et en étant présent, en adoptant une approche exempte de jugement, avec une écoute active et des interactions positives.
- Développer l'éducation au rétablissement et au bien-être, et faire le lien avec des stratégies d'autogestion dans le but d'encourager les gens à jouer un rôle actif dans leur processus de rétablissement.
- Accompagner les personnes, sur demande, pour favoriser l'accès aux ressources communautaires et leur utilisation.



- Améliorer la compréhension de l'expérience vécue par l'équipe et éduquer le personnel sur le processus de rétablissement et le rôle néfaste que certaines pratiques traditionnelles peuvent jouer dans ce processus.
- Améliorer la communication entre les personnes qui utilisent le service et les praticiens

Qualifications et compétences

Le candidat retenu doit être rétabli et s'identifier comme un utilisateur ou un ancien utilisateur de services sociaux ou de santé mentale qui peut s'identifier à d'autres personnes qui utilisent actuellement ces services. La personne doit également :

- Être âgée d'au moins 18 ans.
- Avoir une expérience vécue des services de santé mentale et/ou de détresse émotionnelle.
- Être en mesure de partager son expérience vécue d'une manière qui soutienne, renforce et apporte de l'espoir.
- Être capable d'écouter avec empathie et de soutenir les personnes pour qu'elles découvrent leurs propres solutions.
- Être capable de travailler de manière indépendante.
- Être capable d'aider au développement d'une culture du rétablissement.
- Avoir une connaissance des ressources de la communauté et des ressources alternatives pour soutenir l'intégration de la communauté.



h. Exemple de convention de collaboration avec un/une pair-aidant·e institué·e non professionnel·le (Coraasp)

Source de cet extrait :

GT pair-aidance (Coraasp), « Convention de collaboration avec un·e pair-aidant·e institué·e non professionnel·le », Coordination romande des associations d'action en santé psychique (Coraasp), 2025. Document remis au GT pair-aidance en addictions.

Cette convention est le fruit d'une réflexion d'un groupe de travail sur la pair-aidance composé de pair-aidant·e·s institutionné·e·s et de professionnel·le·s non pairs, membres des organisations de la Coraasp. Cette convention peut-être élaborée par une organisation qui engage ou non des professionnel·le·s y compris des associations autogérées qui souhaite donner un cadre clair d'intervention pour ses membres concernées.

Convention de collaboration du pair-aidant·e (PA)

Entre l'organisation [...] et Madame/Monsieur Prénom : [...] Nom : [...]

En tant que membre/bénéficiaire de l'organisation [...], vous acceptez de participer à la vie de notre organisation en prenant un rôle spécifique en tant que pair-aidant·e.

Durant votre activité de PA, l'organisation [...] vous assure

- En responsabilité civile
- Pour les accidents survenant dans le cadre de votre activité ainsi que pour les trajets/lieu d'activité

Si l'organisation [...] ne peut s'engager à cela, vérifier que la personne bénéficie de telles assurances. Informations sur le cadre juridique suisse [Protection et assurances — Bénévolat Vaud \(benevolat-vaud.ch\)](#)

L'organisation [...] vous propose :

- Une période d'essai de [...] semaines/mois pendant laquelle un professionnel ou un·e PA expérimenté·e vous accompagne dans la bonne conduite de l'activité
- Un coaching individuel (une fois tous les [...] mois) et des interventions entre PA
- Des formations spécifiques (internes ou externes)
- Un défraiement de [...] CHF par animation
- Si l'association ne peut s'engager à offrir de tels défraiements, elle propose une autre forme de reconnaissance pour ce travail (exemple : paiement de formation ou autre)
- Un remboursement des frais de transport sur présentation des justificatifs (sur la base du demi-tarif)

Votre engagement sur les points suivants est essentiel :

- Respecter les valeurs de l'institution [...] et le descriptif de l'activité du PA joint à cette convention
- Garder la plus stricte confidentialité concernant tous les participant·e·s dans le cadre de votre activité durant et après votre engagement



- Assurer avec régularité votre activité et annoncer suffisamment tôt (24 h) tout changement de disponibilité à la personne référente ou responsable
- S'adresser à la personne référente ou responsable pour toute décision importante ou situation d'urgence
- Respecter vos limites ou apprendre à le faire
- La participation à des formations concernant le rétablissement, l'animation et la pair-aidance est fortement conseillée pour s'approprier les compétences et la posture de PA (fréquence à déterminer par l'organisation).

Chaque partie peut rompre cette convention de collaboration par courrier électronique ou postal avec un préavis de [...] jours/mois. En cas de nécessité et selon entente, ce délai peut être raccourci.

Lieu et date : [...]

Pour l'organisation [...]

Madame / Monsieur [...]



Les autres cahiers de ressources disponibles

Cahier de ressources 1 : Concepts et définitions du rétablissement

Cahier de ressources 2 : Milieux de travail et exemples de tâches des pairs-aidants en addictions (PAA)

Cahier de ressources 3 : Rôles, compétences, connaissances, valeurs et attitudes des pairs-aidants en addictions (PAA)

Cahier de ressources 4 : Apports et bénéfices des services de soutien par les pairs (SSP) et de la pair-aidance en addictions

Cahier de ressources 5 : Pratiques conseillées et outils pour la planification d'un service de soutien par les pairs (SSP) et l'embauche de pairs-aidants en addictions (PAA)

Cahier de ressources 6 : Pratiques conseillées et outils pour le recrutement de pairs-aidants en addictions (PAA)

Cahier de ressources 7 : Pratiques conseillées pour un service pérenne de soutien par les pairs (SSP) et une intégration réussie des pairs-aidants en addictions (PAA) au sein des équipes

Cahier de ressources 8 : Descriptions de poste, cahiers des charges et exemples de contrats de travail de pairs-aidants en addictions (PAA)

Cahier de ressources 9 : Points d'attention relevés par la littérature sur l'intégration des pairs-aidants en addictions (PAA)

Cahier de ressources 10 : Bibliographies annotées sur la pair-aidance professionnelle en addictions

Téléchargeables sous : hopital-addiction.ch > Ressources > Pair-aidance

<https://hopital-addictions.ch/pair-aidance/>